

Cour de Justice de la République
21 rue de Constantine
75007 PARIS

**Plainte d'un citoyen contre M. E. Macron, Président
de la République pour "manquement à ses devoirs" (art 68).**

Mesdames, Messieurs les Membres de la Cour,

je ne suis pas juriste et vous prie donc d'excuser les éventuelles défauts de présentation de **cette sollicitation officielle et solennelle d'un citoyen attaqué dans ses droits les plus basiques et légitimes concernant notamment sa santé, domaine officiellement sanctuarisé par le Code de Nuremberg et tous les traités et conventions signés depuis cette époque.**

Depuis le début de "l'épidémie Covid19", faussement dénommé "pandémie" au vu des chiffres ridiculement faibles de létalité et mortalité que ce virus a causés (chiffres officiels plus loin), nos autorités n'ont cessé de prêter le flanc à la critique compte-tenu du caractère souvent infondé, mais le plus souvent disproportionné, voire parfaitement abusif de leurs décisions.

On se souviendra pour se limiter au plus évident, des premières interdictions de sorties dans la nature (plages, montagnes, forêts), du conseil de rester chez soi avec du doliprane (jusqu'à ne plus pouvoir respirer), ou de l'utilisation d'études parfaitement bidonnées (Lancet 22/05/2020) pour interdire certains soins et justifier ces décisions. Ce sont maintenant des "contaminations", sans indication de leur pourcentage sur le nombre de personnes testées, qui servent de justificatif au "passe sanitaire" en train de basculer dans le "vaccinal". Or, les tests positifs ne sont que **6 %** des tests effectués selon le site "covid19.data.gouv.fr" (donc bien **94 %** de tests **négatifs!**).

Accessoirement les milliers de scientifiques contestant les analyses et décisions gouvernementales, voire simplement **soignant leurs patients**, ont été rapidement interdits d'antennes, ou sanctionnés par leur hiérarchie ou Ordre professionnel.

A l'exception de quelques magistrats courageux qui ont retoqué les décisions officielles (derniers cas récents par les T.A. de Versailles et Paris sur le "port obligatoire du masque à l'extérieur") nos autorités administratives et juridiques, y compris des plus hauts niveaux (Conseil d'État, Conseil Constitutionnel) ont approuvé depuis 18 mois la quasi totalité des mesures votées par une Assemblée le plus souvent déserte et appliquées sans délai.

Votre Cour de Justice est aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, **le dernier recours légal** des citoyens contre un gouvernement devenu criminel et totalitaire. Il vous appartient donc de prendre en charge **la défense des droits et libertés des citoyens** pour éviter que ceux-ci, **en état de légitime défense sur leur propre santé**, n'envisagent de passer à une résistance de rue dont malheureusement les premiers exemples ont eu lieu contre certains parlementaires.

Le peuple Français attend donc votre intervention avec la plus grande attention. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments citoyens.



**Plainte d'un citoyen pour "HAUTE TRAHISON"
contre M. Macron, Président de la République et
tous les responsables des mesures illégales imposées aux Français.
(art.68 de la Constitution).**

DEMANDEUR :

Je soussigné, Denis BIGEARD, porte plainte à titre personnel, et au nom de mes proches et famille, potentiellement victimes comme moi,

CONTRE :

- M. Emmanuel MACRON, président de la République,
- M. Jean CASTEX, premier ministre,
- M. Olivier VERAN, ministre des solidarités et de la santé,
- Tous les membres du gouvernement n'ayant formulé aucune réserve depuis 02/2020,
- Tous les Parlementaires ayant approuvé les mesures gouvernementales depuis 02/2020,
- Tous les membres des "Conseils officiels" (Constitutionnel, d'État, de l'Audiovisuel, "de défense", "scientifique", Ordres professionnels médicaux) ayant participé à l'élaboration de ces mesures,
- Toute autre personne dépositaire de l'autorité publique ayant obéi au gouvernement,

DES CHEFS DE (depuis février 2020 avec éventuelle préméditation antérieure) :

- NON RESPECT du Code de Nuremberg de 1945, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la Constitution Française, du Code Civil, du Code Pénal, du Code de déontologie médicale, de la Loi n°83-634 du 13/07/1983, de la Loi Kouchner du 04/03/2002, de la résolution 2361 du Conseil de l'Europe, de l'arrêt Salvetti de 2002 (n°42197/98), de la Convention d'Oviedo de 1997 (art.5,16,26), de la Déclaration de Genève de 1948, de la Déclaration d'Helsinki de 1996 (art24,25), liste non exhaustive,
- DIFFUSION de nouvelles mensongères et de chiffres sanitaires inexacts ayant pour but de manipuler la population par la peur et de lui faire accepter les mesures gouvernementales,
- Mise en danger de la vie d'autrui par interdiction de soins avec des médicaments connus depuis longtemps et éprouvés,
- COMPLICITÉ de tentative d'empoisonnement (art. 211-5 du Code Pénal) par l'utilisation de produits médicaux encore en cours de tests, de composition exacte inavouée, et aux effets secondaires soigneusement dissimulés,
- COMPLICITÉ de tentative de génocide (art.211-1 du Code Pénal)
- HAUTE TRAHISON du Président, maintenant dénommée "*manquement(s) à ses devoirs manifestement incompatible(s) avec l'exercice de son mandat*" (art.68 de la Constitution)



Détails de mon argumentaire en annexe ci-après :

P.J. : 4 pages

Argumentaire contre la manipulation généralisée, la mise en danger de la vie d'autrui, le crime contre l'humanité, et la ruine organisée du pays.

Les Français sont en droit d'attendre --de leur **gouvernement**, --de **tous** les élus (y compris locaux), --de **toutes** les institutions judiciaires, et --de leurs **forces militaires**, **une protection constante** des citoyens et du pays, dans tous les domaines et contre tous les ennemis. La situation est délicate lorsque ces ennemis sont "**de l'intérieur**", dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessus.

L'ensemble des constats sur la gestion du virus-Covid **depuis deux ans** pose deux questions :

a. "les décisions prises constituent-elles un crime contre l'humanité ?" ,...

b. "y a t-il haute trahison au sommet de l'État ?"

Rappelons les principaux faits et décisions depuis début 2020 :

1. Selon les protections individuelles prévues par une dizaine d'accords, traités, directives, depuis **Nuremberg**, **AUCUN** gouvernement n'est légitime à poser **NI une obligation de traitement sans l'accord** des individus, **NI une "interdiction de soins"** avec des médicaments connus et éprouvés.

Or ces interdictions et contraintes sur le personnel médical sont **toujours en vigueur**, la majorité des décès réels leur est donc imputable (*mise en danger de la vie d'autrui*),

2. Un an et demi après le début de l'épidémie, **AUCUN** caractère de gravité exceptionnel de la maladie (nombre réel des décès?) **ne justifie la propagande** permanente, mensongère et alarmante du gouvernement qui truque tous les chiffres qu'il annonce (hôpitaux, décès, "cas" incertains),

3. L'utilisation ("imposée") de produits expérimentaux **en cours de tests** et avec des **effets secondaires graves** (mais largement dissimulés), est totalement **illégal** puisque basée sur des **mensonges d'Etat** (*tentative d'empoisonnement*). La **mise en danger des enfants** avec ces produits est tout spécialement un **crime impardonnable** (*crime contre l'humanité*),

4. **L'interdiction de parole** faite à tous les scientifiques qui contestent les analyses et décisions gouvernementales témoigne de la malhonnêteté de nos dirigeants qui n'hésitent pas à utiliser des études truquées (Lancet-22/05/2020) pour appuyer leurs décisions (*association de malfaiteurs*),

5. **Les diverses contraintes**, sanitaires et/ou économiques, édictées depuis début 2020 sont donc **toutes illégitimes, abusives et nuisibles aux intérêts** des citoyens et du pays ("*haute trahison*").

CHACUN de ces points est à lui seul, **par le nombre de victimes**, constitutif d'un **crime contre l'humanité**. Leur **ADDITION** montre de plus que cette **stratégie est délibérée** (*préméditation*).

La conclusion est claire : il n'y a comme **explication** de ces décisions abusives et criminelles de nos dirigeants **QUE la corruption**, les **conflits d'intérêts** avec les profits des sociétés pharmaceutiques, la **volonté délibérée** de ruiner l'économie pour **paralyser la population et la soumettre** à un "*Nouvel Ordre Mondial*" qui affiche maintenant ses projets au grand jour (Klaus Schwab, forum de Davos).

Cela s'appelle, en bon français, pour des "dirigeants",

FORFAITURE et HAUTE TRAHISON.

Il est temps désormais **d'appeler les choses par leur nom**, et de mettre en accusation **des dirigeants** (et des institutions juridiques malhonnêtes et corrompues -CSA, C.d'État, C.Constitutionnel...) **qui ne sont plus légitimes mais bel et bien devenus des traîtres et criminels sans scrupules et récidivistes.**

Le nombre de victimes mondiales (physiques, mentales, économiques) et **comprenant même des enfants** de ce "**crime-Covid organisé**" en fait indubitablement un **crime contre l'humanité** qui surpasse largement tous ceux qui ont précédé dans l'histoire.

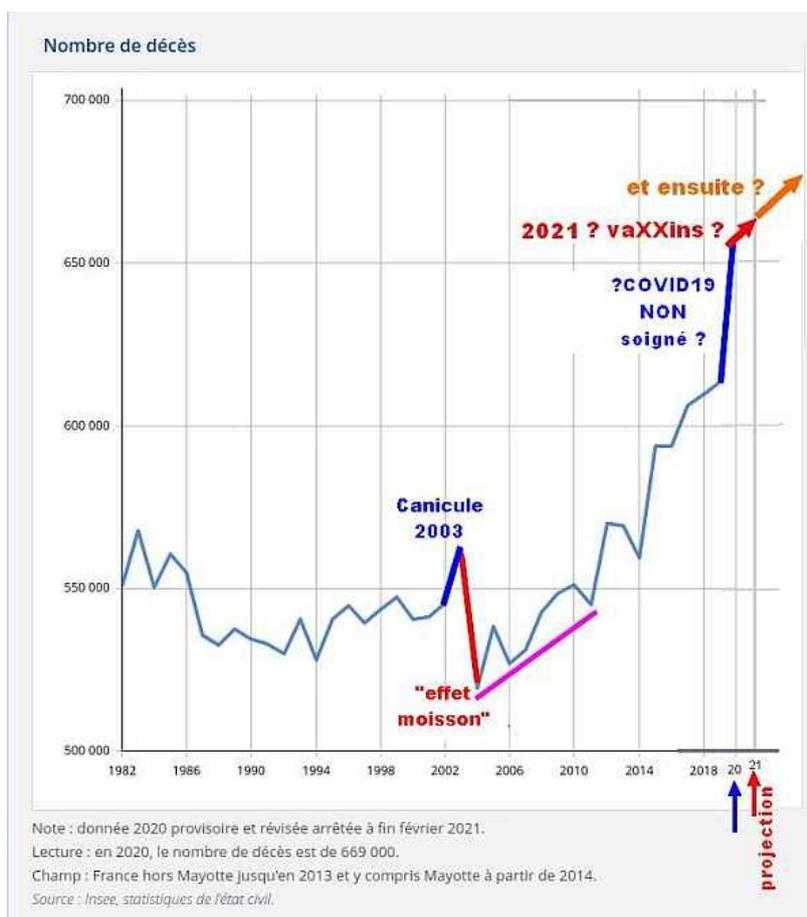
.../...

L'INSEE et l'ATIH (entre autres), **ont contredit** le gouvernement sur les chiffres, et la **Défenseure des Droits** et la **CNIL**, **l'ont interpellé à plusieurs reprises** sur les abus de ses décisions (sans aucune réponse, malheureusement !).

L'évolution actuelle des contaminations avec **plus de 80 %** de la population **vaXXinée** est une preuve évidente des mensonges gouvernementaux "**tous vaXXinés, tous protégés**" (quid des décès de 2021 ?)

INSEE : total décès mens. France				
Année	Mois	Valeur	Cumul	Delta
				/ 2019
2021	Décembre			
2021	Novembre			
2021	Octobre	53 400	542 200	35 820
2020	Décembre	64 295	668 922	
2020	Novembre	66 237		
2020	Octobre	58 197	538 390	32 010
2019	Décembre	54 958	613 243	
2019	Novembre	51 905		
2019	Octobre	50 410	506 380	base

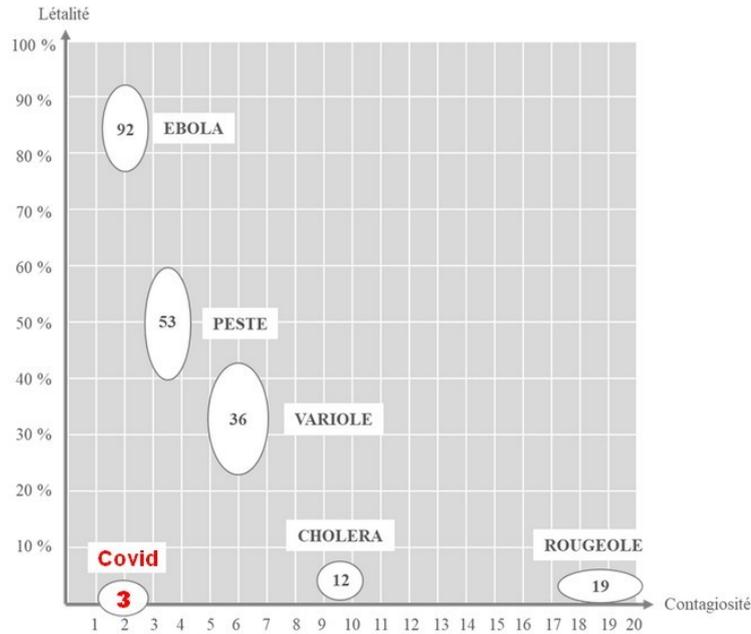
La page INSEE d'origine : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001641603>



Le graphique original de l'INSEE (sans nos soulignés couleurs) est ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383440>

.../...

Selon les critères de l'OMS de létalité et contagiosité, voici la place du "covid" :
Schéma simplifié tiré des sources suivantes (OMS, CDC, Lancet, Chine, Canada, autres).



sources : <https://infobeautiful4.s3.amazonaws.com/2014/10/IIB-microscope-1276x2.png>

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/02/20/2019-ncov-un-virus-peu-contagieux-et-dont-la-letalite-est-plutot-faible_6030246_4355770.html

Pourcentage des tests positifs : 6 % selon le site officiel

<https://dashboard.covid19.data.gouv.fr/vue-d-ensemble?location=FRA>



.../...

EN CONCLUSION, les éléments constitutifs de mise en danger de la vie d'autrui, de complicité d'empoisonnement, et de complicité de génocide sont parfaitement réunis, l'ensemble formant sans conteste un exemple parfait de "crime contre l'humanité".

Pour l'ensemble de ces raisons j'ai l'honneur de déposer la présente plainte contre tous les susmentionnés cités en page 1, et je demande :

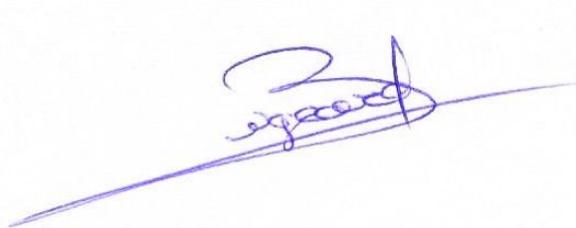
-que les illégales "interdictions de soins" du gouvernement appliquées à certains traitements et imposées aux médecins **soient immédiatement levées**, et que les médecins de ville et leurs patients soient à nouveau **autorisés SANS AUCUN DÉLAI** à recourir aux traitements de leurs choix, à leur convenance et en toute liberté, **cet état de fait constituant un CRIME évident**, à la lecture de l'ensemble des dispositions mondiales prises depuis le procès de Nuremberg,

-que soient ordonnées les mesures coercitives nécessaires à l'établissement des faits, les saisies de documents, dossiers, courriels, notes internes, procès-verbaux de conversations, etc...

-que soit interrogée également toute autre personne ayant contribué, directement ou par complicité passive, à ces crimes, et que soit entendue toute autre personne portant des faits profitables à l'établissement de la vérité,

-que soient suspendues dans les meilleurs délais les contraintes abusives liées au passe sanitaire (et bientôt vaccinal), **et les opérations de vaccination contestables** (et dangereuses?) organisées du même fait.

Je demande à la Cour de Justice de la République de se saisir sans délai de ce dossier hautement criminel et de protéger en urgence la santé et les intérêts des citoyens et du pays.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. G. G.', with a long horizontal line extending to the right.

A l'appui de mon argumentaire, copie jointe de l'APPEL solennel des "Maires Résistants".